

Déclaration

L'obligation d'identifier les caprins et les ovins nouveaux-nés est entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Elle devrait concerner les bovins d'ici quelques années. L'obligation de pucer tous les chevaux et les ânes est plus ancienne (2008). A partir de 2015 les mâles reproducteurs utilisés en élevage devraient être certifiés en fonction de critères génétiques par des organismes agréés ou bien directement achetés dans des centres de sélection.

Pour nous, le puçage de nos animaux et toutes les obligations qui vont avec participent à détruire un monde de relations entre les animaux et les humains. Nous défendons un monde où l'échange n'est pas basé sur la rationalisation, la rentabilité ou la concurrence. Un monde où la confiance n'a besoin ni d'expertise ni de label ni de contrôle. Un monde où l'erreur est possible parce qu'humaine. Un monde enfin sans bureaucrate ni paperasse.

Comme bien d'autres activités humaines aujourd'hui, l'élevage tend à se réduire à l'exécution de procédures normalisées. Le respect de ces normes est de plus en plus contrôlé à distance et de manière informatique.

Toutes les bêtes et les humains qui ne se conforment pas à la vie machinale imposée par le développement économique semblent désormais suspects. Nous, éleveuses et éleveurs refusons le puçage de nos animaux. Des personnes dans le social, la médecine et l'éducation font un constat semblable. Il existe probablement d'autres gens dans d'autres secteurs d'activités qui perçoivent des choses proches. Nous les appelons à se faire connaître et se manifester publiquement.

Déclaration lancée lors de la rencontre à Montferrier en décembre 2012 des collectifs anti-puçage